

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

## **AVIS PUBLIC**

## RÈGLEMENTS NO 2023-12 RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité:

1. Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Albertville, tenue à la salle communautaire, le 6 novembre 2023, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 ET INTITULÉ: RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX.

- 2. Que ce projet de règlement sera adopté par le conseil municipal d'Albertville lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 décembre 2023 à 20h à la salle communautaire.
- 3. Le projet de règlement 2023-12, une fois adopté, aura pour effet de remplacer le règlement 2022-02.
- 4. Le projet de règlement prévoit abroger les article 6 à 10 concernant le remboursement de dépenses et les remplacer par une politique de remboursement de dépenses.
- 5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 1058 Principale, Albertville, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 10 NOVEMBRE 2023

Mélissa Hébert, directrice générale

et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/ greffière -trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 10 novembre 2023, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certifiçat ce 10 novembre 2023.

Mélissa Hébert, directrice générale

et greffière -trésorière